

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 61

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 21 janvier 2019 à 10h00 au 27 janvier 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec questions.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot

➤ **1 lot « 1 séjour de 2 nuits pour 2 personnes à Barcelone à l'hôtel SIXTYTWO Barcelona**** »** d'une valeur unitaire de 1000 euros.

Le séjour comprend :

- 2 billets d'avion aller-retour de Paris (ou aéroport desservant Barcelone par la compagnie Vueling) à Barcelone (Frais de dossier, 1 bagage de 23kg et taxes aéroport inclus) ;
- L'hébergement pour 2 nuits pour 2 personnes à l'Hôtel SIXTYTWO Barcelona**** à BARCELONE en chambre standard ;
- Le petit-déjeuner.

Le gagnant devra être obligatoirement majeur.

Les billets d'avions devront être réservés par les gagnants au moins 21 jours avant la date du départ souhaitée. Le séjour est valable jusqu'au 19 décembre 2019, selon disponibilités et hors périodes suivantes :

- **Du 21/02/19 au 10/03/19 (inclus)**
- **Du 17/04/19 au 07/05/19 (inclus)**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

- Du 29/05/19 au 03/06/19 (inclus)
- Du 07/06/19 au 11/06/19 (inclus)
- Du 20/06/19 au 11/09/19 (inclus)
- Du 17/10/19 au 04/11/19 (inclus)
- Du 08/11/19 au 12/11/19 (inclus)

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux par leurs propres moyens. Le gagnant et son accompagnateur devront impérativement se munir d'un passeport valide conforme à la législation du pays concerné pendant l'intégralité du séjour.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.